



Better Life Environment-SENEGAL

Adresse : 16, Boulevard du Général De GAULE Dakar, 1^{er} étage.
BP 12829 Dakar. NINEA: 4379427 0U0 / Tel: 77 634 19 76; 776542612
E-mail: senegalbetlifenv@yahoo.fr ; magayepoid@yahoo.fr

MEDD

DEFCCS

PRCA (Programme de Renforcement et de Consolidation des Acquis)

Etude d'analyse

Bilan des réalisations des brigades éco-citoyennes

Perspectives de promotion du volontariat dans
l'environnement



Août 2014

Sommaire

REMERCIEMENTS	----- ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
RESUME	-----4
I - INTRODUCTION	-----5
II – JUSTIFICATION ET OBJECTIF DE L’ÉTUDE	-----6
2.1. JUSTIFICATION DE L’ÉTUDE	-----6
2.1. OBJECTIF DE L’ÉTUDE	-----7
2.2. METHODOLOGIE	-----7
III - LES BRIGADES ECO-CITOYENNES	-----8
3.1. CONTEXTE DE LA CREATION DES BRIGADES	-----8
3.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES BRIGADES ECO-CITOYENNES	-----9
3.3. LES RESSOURCES MOBILISEES PAR LES BRIGADES	-----10
IV - EVALUATION DES RÉALISATIONS DES BRIGADES DURANT LA CAMPAGNE 2012/2013	-----12
4.1. DOMAINE D’ACTIONS	-----12
4.2. REALISATIONS EN 2013	-----13
4.3. ATOUTS DES BRIGADES	-----16
4.4. LES CONTRAINTES	-----16
V - LEÇONS TIRÉES DE L’INITIATIVE DES BRIGADES ÉCO-CITOYENNES	-----17
CONCLUSION	-----23
ANNEXES	----- ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Liste des abréviations

AVPE	: Association des Volontaires pour la Protection de l'Environnement
BEC	: Brigade Eco-Citoyenne appelée aussi Brigade Verte
CDD	: Comité Départemental de Développement
CLD	: Comité Local de Développement
CPN	: Centre de Protection de la Nature
CRD	: Comité Régional de Développement
CSE	: Centre de Suivi Ecologique
CVS	: Commission de Vigilance et de Surveillance
DEFCCS	: Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
IEC	: Information, Education et Communication
IREF	: Inspection Régionale des Eaux et Forêts
KDES	: Kalounayes Développement Economique et Social
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PROGEDE 2	: Projet de gestion durable et participative des énergies traditionnelles et de substitution (Phase 2)
RES	: Réunion d'Echange et de Sensibilisation

Liste des tableaux

Tableau 01.	: Liste du matériel roulant des brigades éco-citoyennes
Tableau 02.	: Bilan des activités de prévention des brigades éco-citoyennes en 2013
Tableau 03.	: Bilan des feux enregistrés par les brigades éco-citoyennes en 2013

RESUME

La lutte contre les feux de brousse constitue une des priorités du gouvernement du Sénégal pour la préservation des ressources naturelles dans une perspective de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Elle est le théâtre de plusieurs acteurs réunis au sein de différentes organisations. Ainsi, durant la campagne 2012/2013 quatre équipes de volontaires communément appelées « brigades éco-citoyennes » ou « brigades vertes » ont participé à la protection des ressources naturelles et de l'environnement contre l'action destructive des foyers déclarés dans leurs zones d'intervention.

Ces équipes basées dans les régions de Kolda, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor, ont mené des activités de sensibilisation et d'organisation des populations, d'ouverture de pare-feu et de mise à feux précoces. En plus, elles se sont particulièrement investies dans l'extinction des feux. Durant la campagne de reboisement, certaines équipes se sont également engagées dans des opérations de plantation et de reconstitution des écosystèmes.

Dans leurs différentes activités, les brigades éco-citoyennes ont été appuyées par l'Association Océanium (subvention financière, dotation de matériel de sensibilisation et de lutte). Certaines équipes ont aussi collaboré avec le Service forestier ou d'autres projets et associations (le PROGEDE 2 à Tambacounda, l'association « Kalounayes Développement Economique et Social » (KDES) à Ziguinchor).

D'une manière générale, il est à noter que les brigades éco-citoyennes disposent de divers atouts qui leur ont permis de réaliser des actions d'un intérêt capital pour les populations locales. Cependant, les interventions ont été limitées par plusieurs contraintes d'ordre matériel, organisationnel, technique et institutionnel, sources de distorsions et d'incompréhensions avec les agents forestiers.

Le maintien voire l'extension de cette manifestation citoyenne active nécessite dès lors une profonde réorganisation du système d'intervention, son ancrage dans la stratégie globale de gestion des feux définie par la DEFCCS et un appui considérable pour la formation des volontaires.

I - Introduction

Les écosystèmes forestiers du Sénégal subissent annuellement des dégâts considérables du fait notamment des feux de brousse récurrents. Le pâturage est largement décimé, la biodiversité menacée, les terres forestière et agricole dégradées. En plus de ces perturbations écologiques, les feux de brousse aggravent les changements climatiques et réduisent les capacités de résilience du milieu naturel compromettant ainsi toute action de développement.

Ces impacts négatifs sont tels que les feux de brousse sont considérés comme l'un des principaux facteurs de dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. En effet, la DEFCCS estime, qu'annuellement, 150 000 à 200 000 ha de biomasse sont consumés. Cela correspond à plus de 400 départs de feux, du fait des conditions particulièrement favorables aux incendies (longue saison sèche, dessiccation rapide de la biomasse herbacée bien fournie, changement climatique, etc.).

Le gouvernement appuyé par différents partenaires nationaux et internationaux, a déployé d'importants moyens en vue de parvenir à la réduction des cas de départ et à l'extinction des foyers déclarés. La lutte préventive a connu un appui consistant pour l'organisation des séances d'IEC, de formation et de radio rurale ainsi qu'une grande mobilisation de tous les partenaires notamment administratifs pour l'organisation de CRD, CDD et CLD spéciaux pour la lutte contre les feux de brousse. Un lot important de matériel technique a aussi été acquis pour l'ouverture/entretien de pare-feu et la lutte proprement dite contre les foyers déclarés.

En dépit de tous ces efforts, les feux de brousse entraînent chaque année, faute d'une maîtrise suffisante, d'énormes pertes en ressources économiques et même parfois en vie humaine. Ils affectent plus particulièrement la résilience du milieu naturel entraînant du coup une paupérisation accrue des populations rurales largement dépendantes de ces écosystèmes. C'est pourquoi, la lutte contre les feux

de brousse a été retenue comme une option d'adaptation dans le Plan d'action nationale pour l'adaptation aux changements climatiques élaboré par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

Dans la même lancée, la responsabilisation des populations a été posée comme pilier central de la stratégie nationale de lutte contre les feux brousse. Il fallait en effet, concevoir une approche apte à mobiliser les différents acteurs concernés pour arriver à une meilleure maîtrise des feux de brousse sur l'ensemble du territoire national. Cette option a été rappelée lors des conseils des ministres du 20 décembre 2000, du 20 décembre 2005 et du 24 mai 2012, tout comme pendant le conseil présidentiel du mois d'avril 2007.

A ce titre, beaucoup d'acteurs locaux se sont mobilisés à travers diverses associations et organisations pour participer activement à la lutte contre les feux de brousse. Des Brigades Eco-Citoyennes¹ ont ainsi été créées en 2013 dans le but de contribuer aux actions de protection de l'environnement, plus précisément la lutte contre les feux de brousse. Cette initiative vise à rendre effective la prise en charge de la lutte contre les feux de brousse par les populations et les collectivités locales.

II – Justification et objectif de l'étude

2.1. Justification de l'étude

Après une année d'expérimentation des brigades éco-citoyennes et dans le cadre global de la réorientation de la stratégie nationale de lutte contre les feux de brousse et de la réorganisation du volontariat pour l'environnement, il s'est avéré utile d'analyser leur fonctionnement et les résultats de leurs actions. Le présent document, dresse ainsi le bilan des réalisations effectuées par ces Brigades Eco-Citoyennes durant l'année 2013. Il est le fruit d'informations recueillies auprès de responsables et de membres des brigades, de responsables des services

¹ Les brigades éco-citoyennes portent suivant la zone d'intervention le nom de « brigades vertes », « Association des Volontaires pour la Protection de l'Environnement », etc.

décentralisés des Eaux et Forêts et d'autres partenaires des brigades dans la lutte contre les feux de brousse. Après une évaluation des réalisations effectuées en 2013, le rapport identifie les atouts et les contraintes des brigades.

A partir de cet exemple d'organisation, le rapport a tenté d'analyser les enjeux du volontariat en vue d'une nécessaire promotion d'actions citoyennes délibérées pour la préservation de l'environnement portés par des mouvements associatifs.

2.1. Objectif de l'étude

L'étude cherche globalement à faire le bilan de la campagne 2012/2013 des brigades éco-citoyennes en vue de tirer les enseignements nécessaires en vue d'une réorganisation du volontariat dans les actions de protection de la nature en général et plus particulièrement la lutte contre les feux de brousse.

Il s'agit plus spécifiquement de i) de contribuer à la formation des volontaires intervenant dans la protection des ressources naturelles et de l'environnement, ii) d'aider le système de volontariat pour l'environnement à développer des actions durables répondants aux besoins exprimés par les populations locales, iii) de pérenniser et de renforcer les acquis du volontariat dans le domaine de la préservation de l'environnement.

2.2. Méthodologie

Pour mener à bien l'étude, plusieurs outils ont été utilisés allant de l'analyse des données secondaires aux visites de terrain en passant par des interviews semi-structurées des acteurs locaux. La méthodologie adoptée pour évaluer les activités réalisées en 2013 par les brigades éco-citoyennes se résume dans les étapes suivantes

D'abord l'exploitation des rapports des IREFs sur les activités des brigades éco-citoyennes durant la campagne de lutte contre les feux de brousse 2012/2013 a servi de base de travail dans le cadre de la présente étude. Les informations tirées

de ces rapports ont permis d'établir un guide d'enquête pour faciliter les discussions avec les personnes rencontrées.

Ensuite, différentes missions sur le terrain ont permis de rencontrer les responsables et les membres des équipes montées par ces brigades et de faire le point sur leur fonctionnement et leurs perspectives.

Chacune de nos visites a été l'occasion de questions et d'échanges avec les acteurs locaux rencontrés. Ces entretiens semi-structurés ont tourné autour des aspects relatifs à l'organisation de la lutte contre les feux de brousse, la collecte et la remontée des statistiques, les difficultés rencontrées.

Enfin, les données collectées et les observations faites sur le terrain sont à la base de l'élaboration du présent rapport qui a été validé lors de deux ateliers de formation regroupant respectivement à Kaolack et à Sédhiou, une vingtaine d'acteurs de la lutte contre les feux de brousse.

Photo 2 : rencontre avec les membres du comité de lutte de Katop (Doga, Koussanar) appuyé par la brigade éco-citoyenne de Tambacounda

III - Les Brigades Eco-Citoyennes

3.1. Contexte de la création des brigades

Les effectifs très limités et leur faible mobilité liée à l'insuffisance des moyens logistiques ne favorisent guère l'efficacité du Service Forestier dans la préservation de nos écosystèmes forestiers. Ce fait est beaucoup plus ressenti dans le domaine de la lutte contre les feux de brousse où l'on note plusieurs écueils : une vétusté très avancée des unités de lutte, l'absence d'un personnel professionnel pour leur conduite, la léthargie des comités de lutte qui connaissent des problèmes d'organisation et de fonctionnement et un manque notable de petit matériel de lutte, etc. C'est dans ce contexte que des **Brigades Citoyennes pour l'Environnement** ont été créées dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou, Tambacounda et Kolda. Elles ont pour rôle spécifique, d'appuyer les populations dans

leurs actions de surveillance et de sensibilisation pour la protection des ressources forestières.

Ces brigades forment ainsi un maillon important dans la préservation de l'environnement en général et dans la lutte contre les feux de brousse en particulier. C'est pourquoi, la réorganisation et la restructuration de leur système d'intervention sont envisagées en vue de promouvoir le volontariat pour l'environnement dans l'ensemble des régions du pays.

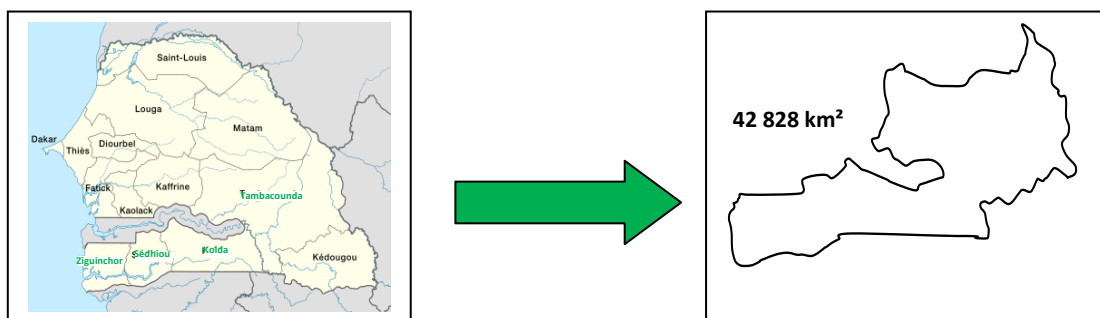


Figure 1 : Localisation des brigades éco-citoyennes

3.2. Organisation et fonctionnement des brigades éco-citoyennes

Les Brigades ont mis en place des équipes de lutte contre les feux de brousse stationnées au niveau de leur base respective. A chaque alerte venant des répondants sur le terrain, l'équipe se déplace sur les lieux avec les unités de lutte mises à sa disposition. Sur place, les membres de l'équipe appuient les populations organisées en comité de surveillance et de lutte pour l'extinction des feux. Suivant la période et la vulnérabilité de la localité, l'équipe peut séjourner pendant une dizaine de jours dans la zone ou la sillonner à la recherche d'autres foyers. Les interventions de l'équipe sont basées sur le volontariat bien qu'elle reçoive une subvention pour la restauration des membres et l'approvisionnement en carburant.

Dans chaque région un coordonnateur de l'association supervise les activités des brigades.

3.3. Les ressources mobilisées par les brigades

Durant la campagne de lutte contre les feux de brousse 2012/2013, les brigades éco-citoyennes ont mobilisé diverses ressources (humaines, matérielles et financières) pour faire face au phénomène :

- des véhicules 4x4 chacun surmonté d'un réservoir de 1000 l et équipé d'une pompe pour l'extinction des feux mais pouvant aussi servir au remplissage de la citerne au niveau des puits. Ces véhicules sont mis à la disposition des brigades par l'Association Océanium;
- des citernes du service forestier affectées à certaines brigades (brigades de Sédhiou et Ziguinchor) ;
- du petit matériel de lutte. Il est rare et provient principalement d'appuis de certains projets s'il n'est pas la propriété des membres des comités de lutte (coupe-coupe, râdeaux, etc.) ou fabriqué localement (batte-feu).

Tableau 1 : Liste du matériel roulant des brigades éco-citoyennes

Brigades	Marque véhicule	Nombre	Poste d'affectation	Observations
Kolda	Pick-up 4X4	2	Kolda	Mis en place par les E&F
Sédhiou	Pick-up 4X4	1	Diallocounda	Mis en place par les E&F
	Camion-citerne	1		
Tambacounda	Pick-up 4X4	2	Tambacounda	Loués par Océanium
Ziguinchor	Pick-up 4X4	1	Tobor	Mis en place par les E&F
	Camion-citerne	1		

Les membres des brigades sont également dotés d'appareils de photographie numérique pour l'immortalisation de certains faits et événements. Les vues prises servent lors des séances de sensibilisation et durant les campagnes de lobbying.

Par ailleurs, l'appui apporté par les Sapeurs Pompiers et le PROGEDE 2 à la brigade de Tambacounda, celui de l'association « Kalounayes Développement Economique et Social (KDES) à l'équipe de Ziguinchor ainsi que le soutien du service des Eaux et Forêts ont permis à ces deux brigades de développer plusieurs activités (sensibilisation des populations, extinction de feux, etc.) durant la campagne 2012/2013.

En ce qui concerne les moyens humains, il faut distinguer les membres des équipes mobiles ou membres du bureau des répondants basés sur le terrain parfois membres des comités de lutte installés.

Ainsi, la brigade éco-citoyenne de Kolda a installé quelques grands centres (appelés à devenir des sous-brigades) au niveau d'une dizaine de villages polarisateurs. Ils ont servi de base pour l'équipe régionale pendant quelques jours lors de la campagne de lutte contre les feux de brousse. Parmi les villages encadrés il faut citer : Ngoudourou, Saré Moussayel, Saré SambaTénig, Sinthiang Hibbou, Sinthiang Demba Boyedo Mali, Saré Mamadou Diabou, Saré Kouna Mbane, Sinthiang Dawada, Padiara, Dioulacolon, St. Hassane, Sobouldé, Dorna Badion, Fafacourou, Soulabaly

A Sédhiou, la brigade plus connue sous le nom de AVPE (Association des Volontaires pour la Protection de l'Environnement) encadre 36 villages du département de Bounkiling dans lesquels des Commissions de Vigilance et de Surveillance (CVS) ont été mises en place. Basée à Diallocounda, l'AVPE regroupe plus de 400 volontaires répartis dans l'ensemble des villages encadrés. L'association est dirigée par un bureau de 18 membres.

Dans la région de Tambacounda, la brigade éco-citoyenne comprend 10 volontaires non permanents au niveau siège. Elle travaille avec un comité de lutte polarisant 12 villages autour du village de Katop dans la communauté rurale de Doga (Koussanar). Le comité est lui-même dirigé par un bureau comprenant 28 membres dont 15 femmes.

La brigade de Ziguinchor est basée à Tobor. Créée en mars 2013, elle dispose d'un bureau de 08 membres dont une femme.



Photo 3 : Visite au siège de l'Association des Volontaires pour la Protection de l'Environnement (AVPE) à Diallocounda (Département de Bounkiling)

IV - Evaluation des réalisations des brigades durant la campagne 2012/2013

4.1. Domaine d'actions

La principale activité des brigades reste la lutte contre les feux de brousse déclarés. Elles sont d'ailleurs appelées des « chasseurs de feux » ou les « pompiers de la nature ». Pour ce faire, des équipes de bénévoles sillonnent les pistes de leur zone d'intervention pour éteindre les feux rencontrés en collaboration avec les villageois.

Cependant, elles interviennent aussi dans la lutte préventive avec :

- la mise en place des feux précoces autour des villages encadrés ;
- l'organisation de séances de sensibilisation et d'éveil de la conscience citoyenne (réunions, émissions de radio, cinéma-débats, théâtre, etc.). Les thèmes abordés tournent autour des causes et conséquences des feux de brousse, du rôle des comités de lutte contre les feux de brousse, etc.
- l'éducation environnementale et le dialogue social ;
- la mise en place de comités de surveillance et de lutte contre les feux de brousse ;
- l'ouverture de pare-feu autour des villages encadrés.

Les programmes d'éducation environnementale permettent de sensibiliser les jeunes à la notion de développement durable et à l'importance de la préservation des ressources naturelles. Ces programmes visent essentiellement les

établissements scolaires du primaire à l'université en passant par le secondaire mais aussi les Associations Sportives et Culturelles (ASC).

Les animations adaptées aux différentes classes d'âge (théâtre, films, diaporamas, exposition de photos, etc.) permettent à la fois d'acquérir des notions de base relatives à l'environnement et d'initier des actions concrètes de préservation des ressources naturelles.

En dehors de la lutte contre les feux de brousse, certaines brigades s'activent également dans la protection de l'environnement et la restauration des écosystèmes par le reboisement. Ainsi, des sorties de surveillance sont menées par les membres de comités pour l'interdiction des élagages et abattages abusifs d'arbres attribués pour la plupart aux transhumants et étrangers. Un système local de récrimination est parfois mis en place. Il aboutit au paiement d'une amende forfaitaire par les auteurs de coupes mais aussi les personnes refusant de participer à l'extinction de feu déclaré. Les sommes perçues sont reversées dans la caisse des comités de lutte pour l'appui et la poursuite des activités.

Dans le cadre de la restauration de l'environnement, des écosystèmes vulnérables ont été ciblés. C'est le cas de la mangrove dans le département de Sédhiou, de la rôneraie dans le département de Médina Yoro Foulah et des superficies brûlées dans la zone de Tambacounda.

Dans la région de Tambacounda, l'équipe a également procédé à la distribution de plants forestiers fournis par le service forestier et de fruitiers achetés au prix de 500 F le plant au niveau de pépiniéristes privés.

4.2. Réalisations en 2013

4.2.1. Lutte contre les feux de brousse

Dans le cadre de la lutte préventive, les réalisations rapportées en 2013 concernent divers aspects. Ainsi, la brigade éco-citoyenne de Sédhiou plus connue sous le nom de « Association des Volontaires pour la Protection de l'Environnement (AVPE) a ouvert la campagne avec deux importantes activités :

- L'installation de jeunes volontaires dans les villages de la communauté rurale de Ndiamalathiel en début de campagne ;
- L'organisation d'un séminaire sur la lutte contre les feux de brousse à Diallocounda au profit des agents des Eaux et Forêts de Bounkiling et des volontaires pour la protection de l'environnement.

Des réunions d'échange et de sensibilisation (RES) ont également été organisées au profit des membres de l'AVPE et des différentes couches de la population (femmes intervenant dans l'exploitation du bois, récolteurs de miel, agriculteurs, éleveurs, etc.). Au total 09 villages du département de Bounkiling ont été touchés. Au cours de ces rencontres, plusieurs thèmes ont été développés, notamment :

- *L'exploitation du bois de cuisine, une cause de feu de brousse* dans les villages de Diallocounda, Saré Bitaye, Madina France et Kanicounda ;
- *L'exploitation du miel, une cause de feu de brousse* au niveau des villages de Badiocounda, Dator et Saré Birane ;
- *Les conséquences des feux de brousse sur le bétail* au profit des villageois de Diallocounda, Ndiamalathiel et Kanicounda ;
- *Les conséquences des feux de brousse sur l'agriculture* dans les villages de Diallocounda, Saré Yaya, Dator et Saré Birane.

L'ensemble des activités de prévention réalisées par les brigades au courant de l'année 2013 est résumé dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Bilan des activités de prévention des brigades éco-citoyennes en 2013

Brigades	Séances IEC	Emissions radio	Séminaire	Réunion d'Echange et Sensibilisation	Ouverture pare-feu (km)	Création comité de lutte	Villages sensibilisés
Kolda	NR	0	0	0	0	64	Plus de 100
Sédhiou	0	0	01	04	0	0	09
Tamba	NR	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Zchor	26	07	0	0	11	30	48
Total	26	07	01	04	11	94	Plus de 157

NR : Non Renseigné

NB : Bien que les brigades mentionnent dans leurs rapports la réalisation d'activités de lutte préventive, les informations y afférant ne sont pas, pour la plupart, quantifiées. Les statistiques nationales en ressortent fortement amputées.

Dans la cadre de la lutte active, les brigades se sont aussi bien investies. Leurs réalisations sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Bilan des feux enregistrés par les brigades éco-citoyennes en 2013

Brigades	Nombre de cas	Superficies brûlées (ha)
Kolda	57	NR
Sédhiou	05	NR
Tambacounda	160	NR
Ziguinchor	12	885
Total	234	885

NR : Non Renseigné

NB : les brigades renseignent surtout le nombre de sorties effectuées pour l'extinction de feux, ce qui correspond au nombre de cas de feux. Par contre, les superficies brûlées et les dégâts occasionnés ne sont pas évalués. Leur système de reportage n'intègre pas non plus les dates de déclenchement des feux et les auteurs retrouvés. C'est dire donc qu'une masse importante d'informations est ainsi perdue notamment sur les pics de feu, la longueur de la saison des feux, les causes réelles des feux, etc.

Cela ne favorise pas un bon suivi de la campagne étant donné que ces éléments contribuent à l'analyse des paramètres spatiaux et temporels et à la définition ou à l'amélioration de la stratégie de lutte.

4.2.2. Bilan des activités annexes

En dehors de la lutte contre les feux de brousse, les brigades ont réalisé un certain nombre d'activités. Ces réalisations ne sont malheureusement pas quantifiées lors des reportages.

Il s'agit principalement :

- du reboisement des zones brûlées, de la restauration des écosystèmes de la mangrove et du rônier ;
- de la distribution de plants (forestiers et fruitiers) ;
- de la lutte contre l'abattage et l'élagage abusif des arbres ;
- de la mise à feu précoces et ouverture de pare-feu autour des concessions.

4.3. Atouts des brigades

Les brigades fonctionnent dans le cadre du volontariat. Cela est sous tendu par un certain nombre d'idéaux :

- Amour pour la nature ;
- Engagement et dévouement pour la protection de l'environnement ;
- Conscience de l'utilité de la forêt dans la vie des populations ;
- Proximité, « *complicité* » avec les principaux acteurs de développement.

Cette volonté d'action se manifeste sur le terrain par :

- la disponibilité et le dynamisme des membres des brigades constitués essentiellement de jeunes, pour la réalisation des activités de préservation des ressources naturelles ;
- la disponibilité et le dynamisme des comités villageois mis en place sur lesquels s'appuie la lutte contre les feux de brousse ;
- la contribution à la promotion du courant écologique et de l'écocitoyenneté ;
- la perspective de création d'un réseau de sentinelles à travers le pays ;
- le début de collaboration entretenue avec les Services des Eaux et Forêt.

4.4. Les contraintes

La plupart des acteurs rencontrés ont décrié une certaine connotation politique dans la mise en place des brigades éco-citoyennes. Cela a été une source

d'incompréhensions sur l'objectif réel de ces brigades et a conduit à une certaine réticence ou méfiance à leur rencontre.

Par ailleurs, les brigades s'appuient sur le terrain sur des comités villageois mis en place. Ces derniers connaissent des problèmes d'organisation et de fonctionnement liés au manque de formation notamment sur la décentralisation et la réglementation forestière.

D'autres contraintes non moins importantes inhibent le fonctionnement des brigades et des comités mis en place et réduisent ainsi leur efficacité. Il s'agit surtout :

- du faible encadrement de certains villages très éloignés des chefs lieu de communauté rurale. L'enclavement ou l'éloignement par rapport aux centres de décision de leur village font que certains comités ne bénéficient d'aucun soutien des collectivités locales ou des services étatiques ;
- des moyens limités pour une mobilité permanente de l'équipe contre tenu de l'étendue très vaste de la zone d'intervention ;
- de l'insuffisance du petit matériel de lutte affecté aux membres des comités. La plupart du matériel utilisé lors des interventions soit, appartient aux populations (coupe-coupe, râtaux, haches, seaux, etc.) soit, est fabriqué localement par les équipes (batte-feu notamment)
- de la dotation aléatoire en carburant pour le fonctionnement des unités d'intervention en vue d'une maîtrise rapide des feux. L'appui en carburant est jugé très faible compte tenu des longues distances à parcourir pour arriver au foyer. Face à cette contrainte, les équipes organisent des camps d'une dizaine de jours au niveau des zones les plus névralgiques à partir desquels des patrouilles sont effectuées ;
- de l'arrêt de la subvention depuis décembre 2013.

V - Leçons tirées de l'initiative des brigades éco-citoyennes

Il faut noter que la création des brigades éco-citoyennes a été une innovation de taille qui aurait pu combler, à la fois, le manque de moyen de l'Etat et la passivité des collectivités locales. Leur forte implication dans les activités de lutte contre

les feux de brousse (création de comités de lutte, sensibilisation et formation des populations locales, la mobilisation et l'accompagnement des populations, etc.), le reboisement (plantation, distribution de plants) et la protection de l'environnement (police forestière) est d'une importance capitale. Malheureusement, elles ont été créées sous l'impulsion du Ministre Aly Haïdar et perçues aux yeux des forestiers comme des doublons avec les brigades des Eaux et Forêts. D'ailleurs, l'appellation « brigades » qui porte à confusion a renforcé cette perception. En lieu et place d'une complémentarité entre ces deux structures, une féroce dualité s'est établie. Partant de ce fait, une collaboration sincère pour la réalisation d'actions concertées s'est avérée difficile.

Bien que les brigades éco-citoyennes constituent un maillon important dans la préservation de l'environnement en général et dans la lutte contre les feux de brousse en particulier, le manque de coordination voire de collaboration avec le service forestier demeure un écueil de grande taille. Par conséquent, des dysfonctionnements et des télescopages ont été observés entre les brigades et les structures de l'administration forestière. Cela a entraîné de nombreuses redondances dans l'exécution de leurs activités qui auraient conduit à de doubles comptabilisations de feux et à une désorientation des populations locales, unique cible pour la lutte.

Les sorties de police forestière ont particulièrement constitué un point notable de discorde entre certaines brigades et le service forestier qui trouve cette activité comme une usurpation de fonction exclusivement dévolue à ses agents.

Tous ces problèmes résultent en grande partie du caractère informel (absence de statut, de règlement intérieur et surtout de mandat) ayant entouré la mise en place des brigades. Cela a profondément nuis à leur intégration au sein de la stratégie globale de lutte contre les feux de brousse définie par la DEFCCS.

Le dynamisme et l'engouement des membres des brigades sur le terrain restent un élément clé de leur réussite. Cependant, leur mode de reportage occulte beaucoup d'informations indispensables pour un suivi correct de la campagne de lutte.

Certaines informations telles que les dégâts enregistrés, les superficies brûlées ne sont pas chiffrées mais juste énumérées. Les informations concernant les dates d'éclosion ou d'extinction des feux ne sont pas renseignées dans leurs rapports. Ce fait ne favorise pas le suivi correct de certains paramètres temporels importants tels que la longueur de la saison des feux, le pic des feux, etc.

L'absence aussi d'informations sur les auteurs des feux et les dispositions prises à leur encontre est lourde de conséquence. Avec ce manquement, il s'avère difficile d'établir des statistiques fiables sur les causes des feux de brousse. En effet, les auteurs étant inconnus, l'origine réelle des cas de feux reste méconnue. La maîtrise de cette information aurait pu contribuer à une meilleure prévention en s'attaquant directement aux causes réelles des feux. C'est dire donc que l'intervention du volontaire pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement est beaucoup plus attendue au niveau de la mobilisation et de la conscientisation des populations.

Les brigades éco-citoyennes disposent d'une forte capacité de mobilisation des acteurs locaux pour protéger leur environnement. Malheureusement, faute d'un ancrage institutionnel et d'une neutralité politique, leurs activités risquent, comme celles d'autres mouvements à connotation politique tels que les « Vacances citoyennes » et caravanes de reboisement, d'être abandonnées lorsque leur instigateur n'est plus là.

En somme, l'expérience des brigades éco-citoyennes aurait pu être plus fructueuse parce qu'inscrite dans la continuité si une étroite collaboration avec le service forestier était mise au point pour éviter certaines incohérences dans l'organisation de la lutte mais aussi dans la collecte et le partage des statistiques sur la gestion des feux de brousse. Au préalable, une formation des membres des brigades en gestion des ressources naturelles et sur la réglementation forestière en vigueur, aurait permis d'éviter une grande partie des insuffisances et écueils notés.

Toutefois, cette expérience démontre de la capacité du volontariat à compléter efficacement les efforts fournis par le service forestier en faveur de la protection du patrimoine forestier. Il s'agit d'un volontariat non organisé et multiforme. Il peut être qualifié de bénévolat. En effet, des jeunes se sont mobilisés en association pour réaliser des actions de protection de la nature sans contrepartie financière. C'est du volontariat associatif.

Ce type de volontariat peut être porté par trois catégories de structures :

La première catégorie est composée de structures telles que les collectivités locales, les ONGs, les ASC et les établissements de formation (écoles, universités, etc.). Ces structures ont l'avantage d'avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention avec un bon ancrage territorial. Elles sont dynamiques et disposent d'une bonne capacité de mobilisation et d'une forte reconnaissance auprès des populations locales. Par contre, leurs ressources limitées et leur défaut d'organisation en matière de protection de la nature lié surtout au manque de formation restent une contrainte de taille pour porter un volontariat pour l'environnement.

La seconde catégorie regroupe des associations telles que les parties politiques, les mouvements religieux, les GIE, etc. La forte capacité de mobilisation reste l'atout principal de ces structures dirigées par des leaders d'opinion. Elles sont malheureusement le foyer de nombreux conflits d'intérêts et sociaux. Ces conflits rajoutés à l'accès limité selon l'appartenance à la structure font que les actions volontaires à leur actif ne s'inscrivent pas dans la durabilité.

La troisième catégorie de structures comprend les organisations comme le Service civique, les Associations internationales, l'Agence de sécurité de proximité. Leurs atouts tournent autour de leur disponibilité, d'une rigoureuse discipline et d'une organisation institutionnelle ainsi qu'une bonne structuration. L'ambiguïté de leur mission qui parfois dissimule leur véritable identité et leur manque de formation sont les contraintes à relever pour en faire des porteurs de mouvements de volontaires pour l'environnement.

Recommandations

De nombreuses actions ont été réalisées par les mouvements de volontaires dans le domaine de la protection de la nature. Ces efforts très louables doivent être valorisés afin de promouvoir un volontariat spécifique à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. La vision à terme est de créer les conditions favorables pour l'évolution de ce volontariat implicite vers un volontariat explicite à l'image du Corps Américain de la Paix, du volontariat Japonais, Coréen et autres.

A la lumière des nombreux écueils freinant l'élan de la manifestation citoyenne en faveur de l'environnement à travers les brigades éco-citoyennes, il s'avère donc nécessaire de :

- revoir l'appellation « brigade » - à Sédhiou on parle d'Association des Volontaires pour la Protection de l'Environnement (AVPE) - et intégrer l'ensemble de leurs activités dans le canevas d'intervention de la DEFCCS pour plus de cohérence notamment dans la collecte de données sur les feux de brousse en vue de disposer de statistiques fiables ;
- réorganiser d'une manière générale la lutte contre les feux de brousse avec une harmonisation des interventions ;
- procéder à la formation des acteurs intervenant dans le volontariat pour l'environnement sur des thèmes relatifs aux aspects organisationnels de protection des ressources naturelles, à la décentralisation et à la réglementation forestière ;
- Les brigades éco-citoyennes doivent être traitées comme des organisations mises en place par des ONGs ou associations diverses intervenant dans la préservation des ressources naturelles et de l'environnement ;
- Il serait envisageable de mieux circonscrire les tâches et les zones d'intervention des mouvements associatifs en vue d'assurer un meilleur maillage du territoire national et d'augmenter leur efficacité dans la lutte contre les feux de brousse ;
- Incorporer les activités des futurs mouvements de volontaires dans le processus de mise en place des Centres de Protection de la Nature (CPN) ;

- Réfléchir sur une forme de motivation susceptible d'encourager les volontaires étant donné que le bénévolat demandé pourrait à la longue influencer sur leur motivation. Les pistes de réflexion peuvent aller dans le sens d'une occupation non permanente des volontaires avec des activités restreintes ou d'une prise en charge des volontaires par les collectivités locales.

Conclusions

Le contexte actuel de vulnérabilité des écosystèmes et des communautés requiert plus d'engagement dans la protection de l'environnement. L'implication et la responsabilisation des populations et des collectivités locales s'avèrent plus que jamais primordiales. En effet, le phénomène des changements climatiques aidant, les systèmes de production seront de plus en plus compromis. Cela entraînera une sollicitation accrue des ressources forestières par les acteurs locaux. Le service forestier devra donc, en plus des moyens mis à sa disposition, s'adjoindre des associations et organisations volontaires, pour faire face au phénomène des feux de brousse.

Cependant, l'évaluation des réalisations des brigades éco-citoyennes en 2013 a abouti à la conclusion que les résultats obtenus pourraient être meilleurs si leurs activités étaient inscrites dans le cadre globale du suivi de la lutte contre les feux de brousse établi par l'administration forestière. Leur rôle principal aurait pu être, la mobilisation sociale pour une bonne prévention, des feux de brousse. La vulgarisation de la notion de volontariat pour la protection de l'environnement reste tributaire à son ancrage au sein du système de gestion des feux du service des Eaux et Forêts.

En perspectives, il revient à la DEFCCS de forger une voie à suivre pour s'assurer une promotion du volontariat pour l'environnement. A ce titre, elle doit s'atteler à :

- 1) L'élaboration d'un plan d'action national, pour prendre en compte le volontariat dans la stratégie d'intervention du MEDD
- 2) L'élaboration en rapport avec les services responsables de l'organisation du volontariat au niveau national (Direction de l'Assistance Technique notamment) d'un cadre juridique pour l'encadrement du volontariat pour l'environnement

3) L'équipement des CPN pour en faire des centres de formation pour le volontariat

Annexe 1 : Guide de discussions

1 . Dénomination : Brigade Eco-Citoyenne de :			2 . Coordinateur ou responsable :	
3 . Date de création de la brigade :			4 . Zone d'intervention :	
5 . Membres de la brigade :	Hommes	Femmes	Jeunes	
6 . Moyens matériels				
Nature	Nombre	Date et mode d'acquisition	Etat	Positionnement
7 . Moyens financiers				
8 . Organisation et fonctionnement de la brigade				
9 . Partenariat				
10 . Activités et Réalisations en 2013				
a) Sensibilisation (nombre de séances, thèmes, personnes touchées, etc.)				
b) Création de comités de lutte (nombre, date de création, effectifs, équipement, activités, etc.)				
c) Feux précoces (superficies et localités)				
d) Lutte active (nombre de cas, superficies brûlées, localités, auteurs, dégâts, date d'éclosion et d'extinction, etc.)				
e) Autres activités				
11 . Atouts et contraintes de la brigade				
12 . Perspectives				

Annexe 2 : Acteurs locaux rencontrés par la mission

Prénoms et Nom	Structure	Fonction	Village
Hamidou Diallo	BEC	Coordonnateur	Kolda
Elhadji Mamadou Saidou Diallo	AVPE	Président AVPE	Diallocounda
Ibrahima Diallo	Radio Gabou FM	PCA	Sédhiou
Amadou Diop	AVPE	Animateur	Diopounda
Samba Diop	AVPE	AVP	Diopounda
Dembo Ndaw	AVPE	AVP	Sare Bitehy
Alpha Sy	AVPE	CV	Sare Bitehy
Diawoudé Ba	AVPE		Sare Birane
Kéba Ndaw	AVPE		Sare Bitehy
Alassane Diallo	AVPE		Diallocounda
Cherif Diallo	AVPE		Diopounda
Oldy Ba	AVPE		Sare Birane
Alpha Diallo	AVPE		Boudouck
Mousskoye Touré	AVPE		Kaniounda
Ousmane Diallo	AVPE		Dialloounda
Diarra Diao	AVPE		Dialloounda
Fatime Diop	AVPE		Dialloounda
Diéllou Diallo	AVPE		Dialloounda
Therno Diallo	AVPE		Sare Elymane
Kéba Diallo	AVPE		Dialloounda
Maf Ba	AVPE		Dator
Hawa Sall	AVPE		Sare Biteye
Aissata Ba	AVPE		Sare Biteye
Sokhna Diop	AVPE		Sare Biteye
Adame Sy	AVPE		Sare Biteye
Aissata Diop	AVPE		Sare Biteye
Rokhy Diop	AVPE		Sare Sény
Adame Diop	AVPE		Diopounda
Ramata Sy	AVPE		Diopounda
Meta Coly	AVPE		Sare Sény
Maram Sow	AVPE		Sare Biteye
Maram Sy	AVPE		Sare Biteye
Kadidiatou Sy	AVPE		Dator
Adame Diop	AVPE		Dator
Sirifou Sy	AVPE		Kaniounda
Yoro Ba	AVPE		Sare Birane
Aladji Yaya Diallo	AVPE		Dialloounda
Samba Kébé	AVPE		Dialloounda
Yoro Doumbouya	AVPE		Dialloounda

Ibrahima	Doumbouya	AVPE		Diallo counda
Ndiawar	Wade	AVPE		Tankon
Alkaly	Diallo	AVPE	Conseil rural	Tankon
Malamine	Diatta	AVPE	Présidentréseau sud-est	Sédhiou
Birane	Sy	AVPE	Membre CV	Sare Bitéye
Bitéye	Sy	AVPE		Sare Bacary
Kéba	Diallo	AVPE		Diallo counda
Moussa	Baldé	AVPE	Représentant	Mbane
Alseyeni	Boiro	AVPE	Président	Wormé Sounkarou
Aminata Diarra		BEC	Coordonnatrice	Tambacounda
Issa Diallo		Comité de lutte	Président	Katop
Moutar Sané		Comité de lutte	Chef de village	Katop
Abou Dembélé		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Diatta Diallo		Comité de lutte	Chef de village	Sinthiou Diampuo
Kaly Sané		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Bouba Sané		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Ibrahima Sow		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Mamadou Camara		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Kaly Waly		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Tounko Waly		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Mamadou Ba		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Aly Sagne		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Khadiatou Diallo		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Kani Camara		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Aïssatou Diallo		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Sira Dembélé		Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Adama Diallo		Comité de lutte	Membre du comité	Katop

Fatoumata Minté	Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Seybatou Kanté	Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Aminata Camara	Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Kaly Sané n°2	Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Dialang Waly	Comité de lutte	Membre du comité	Katop
Seydou Diallo	Comité de lutte	Membre du comité	Katop